

L'expérience acquise par le Canada en matière de biotechnologie contribue à multiplier ses débouchés commerciaux, mais elle crée en même temps de nouveaux problèmes d'accès aux marchés. L'accueil réservé sur les marchés aux produits canadiens de la biotechnologie dépendra en partie de la mise en place d'un système efficace de réglementation, à l'échelle nationale et internationale. On se penche déjà, au sein des instances internationales, sur la situation unique des produits de la biotechnologie, et notamment sur ceux qui suscitent la controverse la plus vive : les organismes génétiquement modifiés. Il s'agit de reconnaître les risques que posent ces produits tout en faisant en sorte que leurs avantages profitent au plus grand nombre. Le Canada participe activement à ces efforts internationaux. Doté comme il est d'un solide système de réglementation, il est considéré par de nombreux pays comme un modèle à suivre et peut jouer dans ces discussions un rôle non négligeable. Le système canadien est solide et efficace, mais il est aussi assez souple pour pouvoir s'adapter aux nouveaux défis posés par la biotechnologie.

### L'Organisation mondiale du commerce

Les discussions ayant trait à la biotechnologie au sein de l'OMC se limitent à celles qui se déroulent dans le cadre du Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires (Comité SPS), du Comité des obstacles techniques au commerce (Comité OTC) et du Conseil des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Comité ADPIC). Dans le cadre des comités OTC et SPS, les discussions ont porté sur les notifications que divers membres de l'OMC ont faites concernant des mesures et des règlements techniques sur les organismes génétiquement modifiés (OGM) et sur la question de savoir si ces mesures et règlements techniques sont conformes aux droits et obligations des accords de l'OMC. Ces discussions se poursuivront jusqu'à l'obtention d'un meilleur consensus sur la question des OGM ou jusqu'à l'établissement d'une jurisprudence de l'OMC à la suite de différends commerciaux éventuels concernant les OGM.

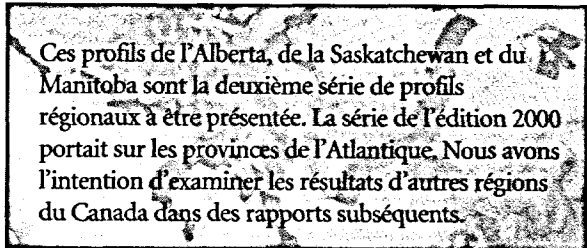
En ce qui concerne l'Accord sur les ADPIC de l'OMC, le Canada participe à la révision interne de l'article 27.3(b) de l'Accord. Cette disposition permet à des membres de l'OMC d'exclure de la brevetabilité les plantes et animaux autres que les micro-organismes (par exemple, bactéries, levures, algues, champignons microscopiques, cellules, etc.), à la condition que les

nouvelles variétés végétales soient protégées. De nombreux membres, dont le Canada, ont choisi d'adopter le système de l'UPOV (Union internationale pour la protection des obtentions végétales) pour la protection des variétés végétales. La disposition autorise également les membres de l'OMC d'exclure de la brevetabilité les processus essentiellement biologiques pour la production des plantes et des animaux (par exemple, la pollinisation croisée des végétaux), à l'exception des processus microbiologiques.

### Convention sur la diversité biologique

En janvier 2000, le Canada a participé à la négociation du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques. Le Canada participe activement au processus de post-négociation, notamment aux consultations sur la signature, la ratification et la mise en oeuvre du Protocole. Le Canada prévoit le signer dans un avenir rapproché.

### PLEINS FEUX SUR L'ALBERTA, LA SASKATCHEWAN ET LE MANITOBA



Ces profils de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba sont la deuxième série de profils régionaux à être présentée. La série de l'édition 2000 portait sur les provinces de l'Atlantique. Nous avons l'intention d'examiner les résultats d'autres régions du Canada dans des rapports subséquents.

L'édition 2001 du présent document comprend un profil de chacune des provinces des Prairies — l'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba — et examine la signification pour celles-ci de l'ouverture des marchés étrangers aux produits canadiens.

Les trois provinces ont vu augmenter leurs taux respectifs de croissance économique en 2000 : le maintien à un niveau élevé des prix du pétrole et du gaz de même que la forte croissance du secteur des services ont contribué à l'intensification de l'activité économique en Alberta et en Saskatchewan; la Saskatchewan a aussi tiré profit d'un accroissement de sa production dans les secteurs de l'agroalimentaire, des produits chimiques et de l'électronique; quant au Manitoba, l'agriculture a connu une reprise vigoureuse, à quoi s'est ajoutée une forte croissance dans les secteurs des mines et de la fabrication.